

Démarche : Beaune - demande d'acte d'état civil

Organisme : Service état civil

Identité du demandeur

Email

Civilité

Nom

Prénom

Date de naissance

Formulaire

Cette démarche vous permet d'effectuer une demande d'acte d'état civil au près du service "État civil" de la Ville de Beaune

INFORMATIONS CONCERNANT LE DEMANDEUR

Nom de jeune fille

Adresse

Code postal

Ville

Email

Tél.

PERSONNE CONCERNÉE PAR LA DEMANDE D'ACTE

Beaune - demande d'acte d'état civil

1. La personne concernée par l'acte est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Vous-même

Père ou mère

Grand-parent

Enfant

2. Ses noms et prénom (nom de jeune fille pour une femme mariée)

À remplir uniquement si la personne concernée n'est pas vous-même

Nom

Prénom

NATURE DE L'ACTE ET NOMBRE D'EXEMPLAIRE

Nature du document

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Naissance

Mariage

Décès

Type

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Copie intégrale

Extrait avec filiation

Extrait sans filiation

Date de naissance de la personne concernée par l'acte

Date de l'évènement sélectionné (jour du mariage/jour du décès)

Lieu de l'évènement sélectionné

Nombre d'exemplaire

Usage de l'acte

Exemple : démarches judiciaires, dossier de retraite, concours...

Acte plurilingue

Beaune - demande d'acte d'état civil

Demandé par un pays étranger

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Français

Anglais

Allemand

Néerlandais

Espagnol

Italien

Portugais

Grec

Turc

Serbo-croate

La personne concernée par l'acte a-t-elle été adoptée ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS DE LA PERSONNE CONCERNÉE

PÈRE

Nom

Prénom

MÈRE

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CONJOINT ET SES PARENTS

CONJOINT

Beaune - demande d'acte d'état civil

Nom

Prénom

PERE

Nom

Prénom

MERE

Nom

Nom de jeune fille

Prénom

PIÈCES JOINTES

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Preuve de la condition de délivrance

Si le demandeur est un grand-parent, un enfant majeur et demande un acte pour ascendant ou descendant, joindre une preuve de la filiation (copie du livret de famille ou acte d'état civil)

En cas de délégation de l'autorité parentale ou de majeur protégé, joindre une copie du jugement